

Lu ailleurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **8 (1993)**

Heft 3: **Gazette**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LU AILLEURS

L'incendie du Kapellbrücke à Lucerne

Le lendemain de l'incendie du Kapellbrücke à Lucerne, nous avons commencé à collectionner les articles, les entretiens et les rapports paraissant dans la presse écrite de notre pays. Au 31 août, nous en avons recensé quelques centaines. Nous publions ici la prise de position du Président de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH), André Meyer, Lucerne.

Vo

Mauvaise imitation ou contrefaçon trop exacte

Réflexions sur la valeur de l'original et sur la reconstruction des monuments historiques

Après l'incendie du Kapellbrücke et la décision annoncée par le Syndic de Lucerne, peu de temps après, de reconstruire sans tarder le pont et de faire faire des copies des tableaux détruits, on est une fois de plus confronté au problème de la légitimité des reconstructions et des copies dans le domaine de la conservation des monuments historiques.

Les problèmes liés aux reconstructions et aux copies ne sont pas d'aujourd'hui et ont tourmenté les services de conservation des monuments historiques après la première et la seconde guerre mondiale et continuent d'être un sujet de préoccupation à l'ordre du jour de leur quotidien. De nombreuses restaurations intègrent les ajouts et les reconstructions dans leurs travaux et l'utilisation absolument nécessaire de matériaux de remplacement rend particulièrement difficile l'approche dans la pratique des notions de reconstruction, de copie et d'original. Les reconstructions partielles et les copies lorsqu'elles reposent sur des sources fiables, sur les résultats de recherches ou sur des documentations et respectent l'identité historique des monuments sont également admises de nos jours par les spécialistes dans la mesure où elles sont inévitables et où elles sont intégrées dans un objet de plus grande envergure. Par contre, les reconstructions partielles telles qu'elles sont parfois nécessaires, là où la guerre a fait des ravages, soulèvent des problèmes fondamentaux dans le domaine de la conservation des monuments historiques et dans l'art et la manière d'aborder les bâtiments anciens car elles ont très souvent

tendance à donner le faux espoir d'être en mesure de rendre aux bâtiments leur dimension historique, artistique et culturelle. C'est également le cas pour les reconstructions qui prétendent ne pas dépasser les limites définies par la Charte de Venise. Ce qui est valable pour les copies lors de reconstructions partielles est encore plus évident lorsqu'il s'agit de la reconstruction de bâtiments entièrement disparus ou détruits, les facteurs d'incertitude augmentent avec le degré de destruction. Il est donc impossible de vouloir reconquérir l'authenticité et l'originalité des bâtiments car d'un point de vue scientifique la valeur originale du bâtiment s'évanouit avec la disparition de la forme historique d'origine, du savoir-faire et des matériaux historiques irremplaçables.

Le caractère unique des monuments historiques

C'est en évoquant exactement ces raisons que Walter Dirks s'est exprimé en 1947 contre la reconstruction prévue de la maison de Goethe à Francfort, détruite pendant la guerre, en comparant le caractère unique d'un monument historique avec celui d'une relique qui n'existe que par le lien qui la rattache à l'identité réelle et matérielle de l'objet. Nul n'ignore que, malgré les protestations et les critiques, la maison de Goethe a été reconstruite en 1951. Lors de son inauguration, Georg Hartmann, président du Freies Deutsches Hochstift, a déclaré: «Nous ne nous sommes pas non plus laissés impressionner par ceux qui sont d'avis qu'une telle reconstruction est un mensonge». La décision de reconstruire la maison de Goethe a été sans aucun doute une décision politique et de nos jours les choses n'ont pas changé, la plupart des initiatives dans ce domaine sont l'oeuvre d'hommes politiques comme le prouve de façon très frappante le cas du Kapellbrücke. N'a-t-on pas entendu, le lendemain de l'incendie, le Conseil fédéral féliciter le conseil municipal de Lucerne pour sa «décision courageuse de vouloir faire reconstruire le pont»? Mais la question que nous nous posons est la suivante: comment concilier cette aspiration à faire reconstruire les monuments historiques disparus avec l'objectif incontesté de la conservation des monuments historiques qui est la préservation de l'authenticité et de l'originalité d'un bâtiment tout en sachant bien que l'histoire en principe ne se répète pas et que les monuments historiques ne sont pas reproductibles?

Gottfried Kiesow a écrit que la reconstruction d'un bâtiment disparu est de par sa nature anti-historique parce qu'elle a pour but de recréer, dans des conditions économiques, sociales et culturelles qui ne sont plus les mêmes, une forme historique qui n'existe plus et qui a vu le jour dans un cadre tout à fait différent. D'ailleurs, dans ce domaine, la législation ne considère pas comme monument historique un monument reconstruit car il a perdu sa signification scientifique, historique ou artistique. Pour les scientifiques, toute copie d'original perd sa valeur historique et donc ne peut plus être considérée comme un monument historique puisqu'elle ne possède plus de traces évidentes de son origine historique. Le 'monument recopié', pour reprendre

une expression de Walter Dirks datant de 1947, nous confronte à deux types de solutions: la mauvaise imitation parce qu'il y a trop souvent décalage entre l'objectif visé et l'objectif atteint et la contrefaçon trop exacte qui, par la perfection de l'illusion, a toujours quelque chose d'ambigu. Pour reprendre l'exemple souvent cité de Disneyland, une copie simule le vrai alors qu'à Disneyland la fiction est réalité. En résumé, on peut dire que les copies et les reconstructions de bâtiments disparus ne sont pas du domaine de la conservation des monuments historiques parce qu'elles se situent au-delà de ses objectifs.

L'oeuvre d'art en tant que document historique

Et pourtant, en remontant le temps, on constate que l'histoire de la conservation des monuments historiques est très intimement liée à l'histoire des nombreuses reconstructions des monuments historiques détruits et ceci pas uniquement depuis les deux dernières guerres mondiales. Les Romains ont copié les oeuvres grecques à la perfection, au moyen âge on a reconstruit des bâtiments détruits, et au cours du Grand Siècle, les édifices ravagés par les Guerres de religion ont abouti à une véritable vague de reconstructions d'une importance insoupçonnée. Par exemple, la Cathédrale de Valence (1604 – 1619) a été reconstruite dans un style roman si scrupuleusement bien imité que même les spécialistes les plus chevronnés ne sont pas en mesure de distinguer les 'imitations' des quelques éléments originaux qui ont pu être conservés. En 1902, lorsque le Campanile de la Place Saint-Marc à Venise s'est effondré, il n'y a pas eu l'ombre d'une hésitation, il fallait reconstruire cette tour dans les plus brefs délais. La liste des bâtiments reconstruits est sans fin, chaque siècle en offre quelques exemples.

Le début du XX^{ème} siècle a été marqué par quelques changements d'attitude dans le domaine des reconstructions. Les raisons en sont l'évolution moderne de l'histoire et la théorie qui consiste à faire du monument historique un document historique. C'est l'étude approfondie de la science historique qui a donné le jour à la théorie selon laquelle l'oeuvre d'art doit être comprise comme un document historique, théorie qui n'a pas été sans conséquences profondes pour la conservation des monuments historiques puisque la nature unique des matériaux d'origine est devenue un des critères les plus importants pour la caractérisation d'un monument historique et donc pour son importance au sein de l'opinion publique. C'est ainsi que l'attitude purement émotionnelle face au monument historique a fait place à des considérations d'ordre historique et scientifique, ce qui a obligé les services de conservation des monuments historiques à respecter, dans le cadre de l'application des règlements, la protection et la conservation de l'originalité et de l'authenticité des monuments historiques. Mais si désormais les reconstructions de bâtiments détruits ne font plus partie des tâches des services de conservation des monuments historiques, ils vont tout de

LU AILLEURS

même faire en sorte que ce domaine ne soit pas accaparé par une certaine opinion publique crédule en mal de sentimentalité qui dans la pratique quotidienne n'entreprend absolument rien en faveur de la conservation de la substance historique bâtie.

Tout en étant conscient du fait que les copies ont une autre valeur que les originaux, on peut réfléchir aux valeurs non-scientifiques que peuvent avoir les reconstructions. Ces valeurs peuvent se trouver dans la relation affective qui lie la population au bâtiment disparu, dans la fonction de symbole du bâtiment pour une ville ou une région, dans la fonction créatrice ou dans le rôle urbanistique important joué par le bâtiment. Dans chaque cas de reconstruction, il convient de réfléchir de façon critique à ces arguments non-scientifiques afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres moyens que la reconstruction pour les faire valoir. Par ailleurs, la reconstruction d'un bâtiment doit pouvoir dans les détails s'appuyer sur une documentation suffisamment étoffée et aucun élément original de la substance historique bâtie ne doit être détruit pour faciliter la reconstruction. Lorsque la destruction d'un bâtiment est la conséquence d'un événement historique, la reconstruction du bâtiment ne doit pas le faire oublier. Car un des objectifs de la conservation des monuments historiques est également de laisser les traces qui permettent de remonter le cours de l'histoire.

Les raisons de la remise en état du Kapellbrücke

Selon ces critères, dans le cas du Kapellbrücke de Lucerne, on pourrait donc concevoir une solution qui consisterait à reconstruire le pont mais pas les tableaux détruits qui le décoraient. Compte tenu du fait que déjà avant l'incendie on avait à de nombreuses reprises procédé à des remplacements de matériaux qui n'avaient pas toujours été réalisés avec beaucoup d'habileté (il suffit de se rappeler le remplacement absolument inutile de l'escalier tournant en pierre à l'intérieur du Château d'eau), les travaux de reconstruction vont devoir se baser sur un monument historique qui n'était plus en excellent état et qui n'était plus vraiment d'origine (les analyses dendrochronologiques vont permettre d'obtenir de renseignements plus exacts à ce niveau). Déjà avant l'incendie, l'intérêt du Kapellbrücke résidait moins dans son authenticité historique que dans son rôle en tant qu'élément d'identification et de symbole et dans son importance pour l'image de marque de la ville historique. Cet élément ajouté au fait que le pont est très bien documenté, que sa destruction n'est pas le fait d'un événement historique mais la conséquence d'un incendie accidentel, facilite, du point de vue de la conservation des monuments historiques, la décision de la reconstruction.

LU AILLEURS

André Meyer, Président de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH), Lucerne. Article paru dans la NZZ le 2 septembre 1993 et publié dans ce bulletin avec l'aimable autorisation de son auteur et de la rédaction

C'est la manière dont on va procéder à la reconstruction, dont on va utiliser et travailler les nouveaux matériaux de construction et dont toutes les personnes impliquées vont éviter la mauvaise imitation et la contrefaçon trop exacte sans pour autant aboutir à une solution hybride regrettable qui sera révélatrice et qui nous dira si la reconstruction était la bonne solution et si le nouveau pont ne risque pas un jour de devenir un décor architectural à vocation historique. Le meilleur garant pour une reconstruction professionnelle du pont est la remise en état, c'est-à-dire, le remplacement mesuré des éléments manquants. A priori les conditions de départ sont bonnes puisque les deux têtes de pont et le toit du pont, presque dans son intégralité, sont pour ainsi dire intacts et que les services responsables, à en juger par les apparences, semblent dorénavant prêts à faire restaurer le pont avec prudence par des spécialistes autorisés et non pas à le reconstruire tout simplement le plus vite possible.

La copie des tableaux du pont

Pour ce qui est des tableaux du pont qui ont été entièrement détruits par l'incendie, la situation se présente sous un autre angle. Ces tableaux ont peut-être été partiellement repeints au fil du temps et n'ont pas toujours été restaurés avec professionnalisme; on pouvait cependant les considérer comme des oeuvres originales même si ce qui restait de la peinture originale du XVII^{ème} siècle se présentait dans différents états de conservation suivant chaque tableau. Les retouches et les raccords de peinture entrepris au cours de derniers siècles sont considérés comme faisant partie de la peinture d'origine. C'est justement l'authenticité de ces traces du temps et de l'histoire, visibles ou cachées, qui faisaient partie intégrante de ces tableaux que la meilleure copie ne pourra jamais rendre, sans parler du style artistique, de la couleur et la méthode d'application de la peinture qui ne pourront jamais être copiés. En d'autres mots, il est évident que dans ces circonstances, une copie aussi bonne soit-elle ne sera jamais qu'une mauvaise imitation. Contrairement au pont, pour la reconstitution des tableaux, il n'existe pas de nécessité absolue d'agir immédiatement et il semble tout à fait opportun d'étudier et de discuter de manière critique la façon de procéder au sein d'un cercle très large de spécialistes. Peut-être qu'en renonçant à reproduire les tableaux disparus, on pourrait attirer l'attention sur le fait que, dans notre société, tout n'est pas reproductible et que tout ce qui est faisable ne doit pas forcément être fait. Car tout ce que nous savons d'un monument historique ne nous donne pas pour autant le droit de le recréer.